



1924

(Version du texte : décembre 2005)

25^e

LIEUTENANT-GOUVERNEUR

du 9 août 1990 au 12 septembre 1996



AUTORITÉ HÉRALDIQUE DU CANADA

LE TRÈS HONORABLE MARTIAL ASSELIN

DEVISE

Liberté et justice

Martial Asselin, fils d'Eugénie Tremblay et de Ferdinand Asselin, voit le jour à La Malbaie le 3 février 1924. Ses études le mènent d'abord à l'Académie Saint-Étienne dans sa ville natale, au Séminaire de Chicoutimi et enfin à la Faculté de droit de l'Université Laval. En 1949-1950, il assume la présidence de l'Association des étudiants de l'Université Laval. Admis au Barreau du Québec en 1951, il exerce aussitôt sa profession en tant que conseiller juridique de la Chambre de commerce de Charlevoix.

L'année suivante, M^e Asselin ouvre son propre bureau d'avocat. La concurrence est toutefois féroce dans la petite ville : « Il y avait déjà quatre avocats à La Malbaie et ils comptaient tous plus de 20 années d'expérience », se rappelle-t-il. Il tire néanmoins son épingle du jeu avec le temps et se bâtit une clientèle. Intéressé à la chose politique, il participe activement aux assemblées tenues par Arthur Leclerc, député de Charlevoix et ministre dans le Cabinet Duplessis, qu'il présente aux foules venues l'écouter. Ces rassemblements partisans dégénèrent souvent en bagarres lorsque des opposants tentent d'interrompre les orateurs. « Il fallait, se souvient-il, que tu conserves ton sang-froid et que tu continues ton discours comme si de rien n'était. »



CENTRE DE QUÉBEC, ANQ

LE 9 AOÛT 1990, CÉRÉMONIE D'ASSERMENTATION DU TRÈS HONORABLE MARTIAL ASSELIN QUE L'ON VOIT EN COMPAGNIE DE SON ÉPOUSE, MADAME GINETTE D'AUTEUIL, ET DU PREMIER MINISTRE ROBERT BOURASSA. À L'ARRIÈRE, LE LIEUTENANT-COLONEL JEAN-GUY LAPORTE, AIDE DE CAMP HONORAIRE DU NOUVEAU LIEUTENANT-GOUVERNEUR.

Devenu directeur du Barreau du Saguenay en 1955, Asselin est sollicité pour se présenter à la mairie de La Malbaie. Victorieux en 1957, il est reporté au pouvoir à trois reprises au cours des six années suivantes, les élections municipales étant alors bisannuelles.

Désireux de servir les citoyens, il se présente aux élections fédérales de mars 1958 dans le comté de Charlevoix sous la bannière conservatrice. Il prenait alors un risque dont il était conscient, car le Parti conservateur n'avait pas élu de député dans ce comté depuis 1917. Le jour du scrutin, Martial Asselin est néanmoins victorieux par une majorité de 5 000 voix. Cette année-là, l'appui de l'Union nationale de Maurice Duplessis au Parti conservateur de John Diefenbaker permet à ce dernier de faire élire le plus fort contingent de députés québécois de son histoire.

À son entrée à la Chambre des communes, le jeune député comprend qu'il doit apprendre l'anglais pour espérer percer dans ce nouveau milieu. Nationaliste québécois, Asselin constate, par surcroît, certaines réticences à l'égard des revendications québécoises de la part de collègues conservateurs venant de l'ouest du pays. Malgré cela, il n'a jamais cessé de lutter tout au long de sa carrière au sein de son parti pour améliorer la place du Québec dans le Canada.

Préparant méthodiquement ses interventions en Chambre, Asselin se voit confier de nombreux dossiers à saveur internationale : en 1959, il représente le Canada à l'Assemblée des parlementaires de l'OTAN à Londres puis, en 1960-1961, au Commonwealth et dans quelques conférences internationales. Délégué canadien de l'ONU, il est envoyé en 1961 au Rwanda-Urundi afin d'organiser les premières élections démocratiques tenues dans ce territoire.

Ces nombreuses responsabilités laissent peu de temps au député de Charlevoix à consacrer à sa famille. Marié depuis le 14 février 1953 avec Pierrette Bouchard, il aura trois enfants, mais son épouse décède en 1969. Sept ans plus tard, en septembre 1976, il épouse en secondes noces Ginette d'Auteuil.

Anéantie en 1958, l'opposition libérale s'est considérablement renforcée avec le temps. Aux élections du 18 juin 1962, Martial Asselin est défait dans son comté. À la tête d'un gouvernement minoritaire, le premier ministre John Diefenbaker nomme l'ex-député de Charlevoix ministre des Forêts le 18 mars 1963, même si celui-ci ne siège plus à la Chambre des communes. Il ne dirige que peu de temps son ministère, car le Parti conservateur est défait au scrutin du 8 avril. Asselin, qui se représente dans son comté de Charlevoix, est de nouveau défait. C'est l'occasion pour lui de retourner à plein temps à la pratique privée – qu'il n'avait d'ailleurs jamais délaissée complètement malgré son emploi du temps chargé. En 1965, il parvient à se faire réélire avec 168 voix de majorité; son parti défait, il siège dans l'opposition pour la première fois de sa carrière.

Très près de ses électeurs, le député de Charlevoix est à l'écoute de leurs problèmes. Devenu conseiller en loi de la reine en 1967, il lui arrive à plusieurs reprises de défendre gratuitement devant les tribunaux des chefs de famille pauvres de son comté. Pour ces raisons, la population l'apprécie et lui témoigne de nouveau sa confiance en le réélisant en 1968. Cette dernière élection est une épreuve dont il triomphe, car non seulement son comté avait été agrandi jusqu'à Hauterive, mais de plus, la vague d'enthousiasme à l'égard de Pierre Elliott Trudeau (la « trudeumanie ») balaie presque tous les autres candidats conservateurs au Québec.

Le 1^{er} septembre 1972, le premier ministre du Canada, Pierre Elliott Trudeau, le nomme sénateur de la division Stadacona. Quelques mois auparavant, en février, le gouvernement fédéral avait créé un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes pour effectuer un examen approfondi de la Constitution. Cet exercice était la suite logique de la ronde des conférences fédérales-provinciales de 1968. Le 16 mars 1972, le comité mixte dépose son rapport final à la Chambre des



CHARLES-HENRI LECLERC

LE TRÈS HONORABLE MARTIAL ASSELIN ET SON ÉPOUSE, MADAME GINETTE D'AUTEUIL, SONT ENTOURÉS DES PRINCIPAUX MEMBRES DU CABINET. DE GAUCHE À DROITE, MADAME MARIE-CLAUDE HARVEY, SECRÉTAIRE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR, MONSIEUR MARCEL GUILLEMETTE, ADMINISTRATEUR, LE MAJOR JEAN-FRANÇOIS PROVENÇAL, CHEF DE CABINET, ET MADAME MARLÈNE LOWE, RÉCEPTIONNISTE ET SECRÉTAIRE DU CHEF DE CABINET.

communes. Deux membres de ce comité, les députés Martial Asselin et Pierre de Bané, jugent que le rapport ne traite pas des problèmes du Québec et du Canada de façon appropriée. En conséquence, ils déposent aux Communes un rapport minoritaire portant sur le renouvellement de la Constitution dans lequel ils déclarent que le Québec forme une société distincte. « C'est au Québec, affirment-ils, qu'on trouve une nation, ce mot étant compris ici dans son sens sociologique », et ce caractère particulier devrait être reconnu dans la Constitution canadienne. Bien que leur rapport n'ait pas été accepté par la majorité en Chambre, il n'en demeure pas moins l'un des premiers énoncés visant à inscrire expli-

citement le caractère distinct du Québec dans la Constitution. Pour ces raisons, ce document est aujourd'hui encore l'objet d'études dans les milieux universitaires.

Durant les années suivantes, Martial Asselin remplit d'autres tâches associées aux relations internationales : d'octobre 1978 à juin 1980, il est l'un des deux chargés de mission de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie pour l'Amérique. À ce titre, il doit s'assurer du rayonnement du fait français sur le continent américain. Cet organisme compte alors plus de 40 pays membres provenant de tous les continents, ce qui l'amène à voyager à travers le monde entier. Du 5 juin 1979 au 3 mars 1980, il fait partie de l'éphémère gouvernement de Joe Clark en tant que ministre d'État responsable de l'Agence canadienne de développement international et de la Francophonie (ACDI).

Grâce à son expérience politique et juridique, Martial Asselin est directeur ou administrateur de plusieurs entreprises, dont Sphynx et Mémisca, la Banque Laurentienne, La Laurentienne générale et La Laurentienne-Vie. Mélomane averti, il préside pendant quelques années le conseil d'administration du Domaine Forget, institution musicale de la région charlevoisienne.

En 1981, Martial Asselin siège au comité de rapatriement de la Constitution présidé par Jean Chrétien, ministre libéral de la Justice. Bien qu'il risque d'être en rupture avec la politique de son parti, il présente une motion pour que la province d'Ontario devienne une province bilingue au même titre que le Nouveau-Brunswick. « Je manquerais à mes responsabilités comme citoyen du Québec si je n'intervenais pas dans le présent débat pour réclamer l'égalité des droits et des chances pour les francophones de l'Ontario », déclare-t-il aux autres membres du comité lors d'une intervention passionnée. Malheureusement, il ne parvient pas à rallier à son point de vue les représentants des trois partis siégeant avec lui. Après de difficiles débats, sa motion à saveur nationaliste est battue de justesse. Déplorant que ses collègues refusent « de corriger les injustices qui ont été commises depuis tellement d'années », Asselin prévient « que l'histoire jugera sévèrement les partis politiques qui sont ici aujourd'hui ».

Très actif durant la course à la chefferie du Parti conservateur de juin 1983, l'honorable Asselin appuie la candidature de Joe Clark contre Brian Mulroney. Devenu premier ministre du Canada, ce dernier lui refuse la présidence du Sénat et le nomme plutôt vice-président, poste qu'il occupe de novembre 1984 à décembre 1988. Également président de la Chambre africaine de commerce et d'industrie du Canada de 1985 à 1987, l'honorable Martial Asselin devient, en 1988, président de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française. Au début de 1990, son nom circule parmi ceux des éventuels successeurs de l'honorable Gilles Lamontagne, lieutenant-gouverneur du Québec. Pendant les mois qui suivent, rien ne transpire jusqu'à ce que, au détour d'une conversation avec Brian Mulroney, le premier ministre lui annonce – à sa grande surprise – qu'il sera nommé à ce poste dans l'heure qui suit.

L'assermentation de l'honorable Asselin se tient le 9 août 1990, soit quelques semaines après l'échec de l'Accord du lac Meech. Cette tentative avortée de donner au Québec un meilleur statut dans la fédération canadienne remet la souveraineté du Québec à l'ordre du jour. Dans ce contexte, le nouveau lieutenant-gouverneur se déclare fédéraliste mais estime que, malgré l'échec de Meech, une nouvelle formule politique et économique doit être élaborée entre le Québec et le Canada. Même



LE TRÈS HONORABLE MARTIAL ASSELIN ET SON ÉPOUSE RECEVANT LES DUCHESSES DU CARNAVAL DE QUÉBEC À LA RÉSIDENCE EN FÉVRIER 1995. CHAQUE ANNÉE, DEPUIS 1955, LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR LES ACCUEILLAIT AINSI, TRADITION QUI PRIT FIN EN 1996 AVEC LA DISPARITION DES DUCHESSES.

si la situation politique du moment ne répond pas aux désirs d'harmonie qu'exprime Martial Asselin, il assure que ses gestes en tant que chef d'État seront faits « dans le respect intégral des règles de neutralité et d'impartialité inhérentes » à la fonction de lieutenant-gouverneur.

Au point de vue social, l'honorable Martial Asselin fait de l'aide à la jeunesse son principal objectif. Conscient de l'importance de l'action du lieutenant-gouverneur auprès de la population québécoise, il ne ménage pas ses encouragements à tous ceux qu'il rencontre. « Je n'ai pas de leçons à donner à personne, mais les gens ont besoin d'être écoutés et supportés et c'est ce à quoi je consacre une grande partie de mon travail. »

Le 1^{er} juillet 1992, les mérites de ce fils de La Malbaie sont reconnus lorsque Brian Mulroney lui décerne le titre prestigieux de « très honorable » lors d'une cérémonie présidée par la reine Élisabeth II. C'est le plus grand honneur qui peut être attribué aux titulaires d'une charge publique au Canada. Il est habituellement réservé aux seuls premiers ministres canadiens, aux juges de la Cour suprême et aux gouverneurs généraux.

À plusieurs occasions, outrepassant « à dessein » son devoir de réserve, le très honorable Asselin déclare publiquement que la « nation québécoise » doit occuper une place nouvelle dans la fédération canadienne. Ce faisant, il souhaite faire évoluer l'institution et redonner au lieutenant-gouverneur un rôle plus actif en contribuant au débat public. À cet égard, le discours qu'il prononce à Noël 1995 est, de son aveu même, le plus éloquent témoignage de son engagement envers ses concitoyens.

Dans cette allocution, le lieutenant-gouverneur estime que le référendum du mois d'octobre précédent prouve que le Québec est une nation, et que peu importe ce qu'Ottawa ou les autres provinces feront pour le nier, ils ne pourront rien changer à cette réalité. La réaction ne tarde pas : certains politiciens d'Ottawa lui reprochent d'être sorti de son devoir de réserve en se prononçant sur le résultat serré du référendum. Pour sa part, le très honorable Asselin affirme n'avoir jamais tenu compte de ces reproches car, à son avis, ce discours est en total accord avec sa conscience et ses convictions personnelles et politiques. D'ailleurs, estime-t-il, malgré certains commentaires provenant d'Ottawa, aucun premier ministre ou politicien du Québec ne le réprimanda jamais pour cette sortie. L'intervention du lieutenant-gouverneur n'était pas dirigée contre les politiques du gouvernement québécois; il cherchait simplement à livrer un message rassembleur, sage et constructif pour que le résultat du référendum ne soit pas repoussé du revers de la main par Ottawa. Telle



EN COMPAGNIE DU PRINCE ALBERT DE MONACO LE 6 FÉVRIER 1995, À LA RÉSIDENCE.



À LA SALLE DU CONSEIL LÉGISLATIF, CÉRÉMONIE D'ASSERMENTATION DU PREMIER MINISTRE MONSIEUR JACQUES PARIZEAU ET DE SON CABINET, LE 26 SEPTEMBRE 1994. SUR LA PHOTO, LE TRÈS HONORABLE MARTIAL ASSELIN, MADAME LISETTE LAPOINTE, MONSIEUR PARIZEAU ET MONSIEUR LOUIS BERNARD, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET GREFFIER DU CONSEIL EXÉCUTIF.

était alors, selon lui, la responsabilité du chef de l'État québécois. Cet exemple, croit-il, montre qu'en certaines occasions particulières, voire exceptionnelles, le lieutenant-gouverneur peut se prononcer sur la situation politique. Dans le cas du très honorable Martial Asselin, ses convictions, son parcours politique et la situation politique du moment l'ont incité à prendre une position surprenante pour un lieutenant-gouverneur.

Durant son mandat, le très honorable Martial Asselin préside à l'assermentation des Cabinets de Daniel Johnson en janvier 1994, de Jacques Parizeau en septembre 1994 et de Lucien Bouchard en janvier 1996. Il quitte la vie publique le 12 septembre 1996. Associé au bureau d'avocats Jolin, Fournier et Morisset de 1980 à 1990, il travaille depuis sa retraite en tant qu'avocat-conseil au cabinet Gravel, Bédard, Vaillancourt. Durant sa carrière politique, qui a duré 36 ans, il n'a jamais cessé de plaider, et ce, devant toutes les cours de justice du pays.

Le très honorable Martial Asselin a reçu plusieurs honneurs et distinctions tout au long de sa carrière. En 1988, il est fait grand-croix de l'ordre de la Pléiade en raison des mérites qu'on lui a reconnus dans la défense des idéaux de coopération et d'amitié prônés par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Deux ans plus tard, il est créé chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. En 1992, il est fait Grand de Charlevoix par la Chambre de commerce de Charlevoix-Est. Créé commandeur honoraire des chevaliers de l'Ordre de Saint-Hubert en 1993, il sera également fait officier de la Légion d'honneur en 1996 et officier de l'Ordre du Canada en 1997. En septembre 2001, ses confrères avocats lui décernent la Médaille du Conseil du Barreau de Québec, soulignant ainsi ses 50 années d'inscription au tableau de l'Ordre.

LA POLITIQUE AU QUÉBEC ET AU CANADA

DU 9 AOÛT 1990 AU 12 SEPTEMBRE 1996

26 septembre 1990

Au Québec, la crise d'Oka se termine avec le démantèlement des barricades amérindiennes et la reddition des Warriors.

26 octobre 1992

Échec de l'accord constitutionnel de Charlottetown à la suite d'un référendum national.

24 février 1993

Démission du premier ministre du Canada Brian Mulroney.

25 juin 1993

Kim Campbell devient la première femme à occuper le poste de premier ministre du Canada.

14 septembre 1993

Démission du premier ministre du Québec Robert Bourassa.

25 octobre 1993

Victoire du Parti libéral de Jean Chrétien aux élections fédérales.

11 janvier 1994

Daniel Johnson devient premier ministre du Québec.

18 janvier 1994

L'Action démocratique du Québec est officiellement reconnue par le directeur général des élections comme parti politique.

12 septembre 1994

Victoire du Parti québécois de Jacques Parizeau aux élections québécoises.

30 octobre 1995

Référendum sur la souveraineté du Québec. Les partisans du non l'emportent avec 50,55 %, contre 49,45 % pour le camp du oui. Le taux de participation s'élève à 93 %.

31 octobre 1995

Démission du premier ministre du Québec Jacques Parizeau.

29 janvier 1996

Lucien Bouchard devient premier ministre du Québec.